

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis intercommunal 18-2023  
relatif à  
l'adoption du projet d'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley  
et sollicitant  
l'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'416'800.- TTC (hors subventions) destiné à la  
construction du tronçon 1 de l'avenue de Malley**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Composition**

La commission chargée d'examiner ledit préavis s'est réunie le 9 janvier 2023, à 19h, à la Fabrique de Malley, rue de Lausanne 35, à 1020 Renens, dans la composition suivante :

Mme Eva TORTELLI (PSIG), confirmée dans sa fonction de présidente,  
Mme Jessica WANY DESPONDS (VER),  
M. Jean-Michel PIGUET (PSIG),  
M. Cédric MONNEY (PLR),  
M. Olivier AMBLET (VER),  
M. David STAUFFER (LCVL), confirmé dans sa fonction de rapporteur,  
M. Philippe CRETEGNY (PLR), absent.

Elle a d'abord siégé en compagnie de la commission ad hoc de la commune de Renens et des représentants des Municipalités de Renens et Prilly, pour une partie consacrée à une présentation générale technique du projet, par M. Robin Fontaine, chef de projet à la Fabrique de Malley. Cette présentation est jointe au présent rapport par simplification et intérêt.

Lors de cette présentation, les quelques réponses suivantes ont été apportées à certaines questions.

En ce qui concerne la circulation, l'accès depuis l'avenue du Chablais est réservée aux résidents, l'accès étant priorisé depuis Longemalle. Il s'agit en effet d'une desserte de quartier qui n'est pas prévue pour du transit. Les tronçons 2 et 3 existants seront également réaménagés après la réalisation des bâtiments.

En ce qui concerne les connexions avec la « voie verte », il est rappelé que le projet prilléran de « voie verte » correspond plus à un parc urbain qui se terminera à l'avenue du Chablais. Les accès nommés « voie verte » dans le préavis sont plutôt des cheminements verts mais n'ayant aucun lien avec le projet que nous connaissons.

En termes de mobilité douce, le choix a été fait de faire circuler les cyclistes sur la voie principale, dès lors que celle-ci est limitée à 30 km/h, afin de réserver les trottoirs aux piétons.

En ce qui concerne les transports publics, dans un périmètre de 100m, plusieurs lignes de bus, une ligne de trains et le tram en peu plus haut, seront à disposition des quelque 1000 habitants qui sont prévus dans ce quartier.

Sur le financement du projet, la subvention de la Confédération est validée et les arguments permettent de l'envisager, des validations techniques étant encore nécessaires pour en faire la demande formelle.

Enfin, en phase de soumission, la marge prévue de 10% des coûts de construction (page 18) est la règle.

## **2. Introduction**

La commission s'est ensuite réunie avec la représentante de la Municipalité de Prilly.

Un commissaire est absent, la commission siège à 6 membres.

La Municipalité est représentée par Mme Rebecca Joly.

Mme Joly donne les éléments de réponses suivants à quelques questions posées :

La répartition moitié-moitié du financement figure dans la convention signée avec la commune de Renens. Une fois les quartiers développés, la Fabrique sera dissoute et chaque commune entretiendra son territoire.

La route à construire n'existe aujourd'hui pas du tout, c'est pourquoi la représentation en réalité est difficile. Dans le cadre des collecteurs, tous les arbres ont toutefois été enlevés, en particulier en face du café des Bouchers, c'est pourquoi il n'est pas prévu d'en abattre d'autres.

La parcelle centrale en page 8 est celle du TKM ; les 3 entrées du parking sont, à ce stade, déterminées arbitrairement et non définitives.

Une explication a été donnée sur le fonctionnement des fosses de Stockholm (voir présentation), dans lesquelles la profondeur de plantation des arbres est standardisée.

Par la suite et en complément aux discussions, Madame la Municipale précise que le point 4 du tableau financier page 18 du préavis sous « aménagement extérieur » (CHF 526'000.-) concerne tout le poste de paysagisme, à l'exception des fournitures qui sont plus loin dans le tableau, à savoir les remblais, les fosses de Stockholm et la grave ainsi que le travail de plantation. Le point « fourniture des plantations » (CHF 48'000.-) ne concerne en effet que les « objets » et non le travail de plantation et de taille notamment.

La présidente remercie Mme la Municipale et ouvre la partie des délibérations.

## **3. Délibérations**

Il est relevé la haute qualité du préavis, de même que la présentation et les réponses apportées aux questions posées.

S'agissant d'un projet routier, il y a en effet moins de questions que pour un aménagement du territoire.

On peut se féliciter de l'aspect intercommunal de ce projet ainsi que de sa gestion intelligente conjointe.

S'agissant de la réception du préavis, il est relevé que celui-ci ne nous est parvenu que quelques jours avant la date de la commission et que son envoi aurait pu, dès lors, être effectué plus tôt, même en période de fin d'année.

Un commissaire relève que la Municipalité aurait pu adapter davantage le tableau de la page 19 et certaines formulations (pages 3 et 19) lors de la reprise du préavis de Renens, lequel demande l'entier du crédit de 2'833'600 et non pas seulement la moitié. Certains passages comportent ainsi certaines incohérences dans les chiffres et il peut être judicieux, par souci de clarté, de tenir compte de cela dans de prochains préavis de ce type.

De manière générale, il est relevé que le projet répond aux exigences du plan climat, à la question de la durabilité, de même qu'en termes de lien social.

#### **4. Vote final**

La présidente met au vote les conclusions telles que présentée dans le préavis. Elles sont acceptées à l'unanimité.

La présidente remercie les membres de la Commission et lève la séance à 20h55.

#### **5. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

##### **le Conseil communal de Prilly**

- vu le préavis municipal No 18-2023,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

##### **décide**

1. d'adopter le projet routier d'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'416'800.- TTC destiné à la construction du tronçon 1 de l'avenue de MALLEY ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
4. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
5. d'amortir ces dépenses sur une durée de 40 ans par le débit du compte 3311.000-4300 ;
6. de prendre note que la charge d'intérêts annuelle, pour la première année après les travaux, sera de l'ordre de CHF 7'800.-.

Au nom de la Commission :

La Présidente

Le rapporteur

Eva TORTELLI

David STAUFFER